DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

NON	NOMBRE DE MEMBRES					
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération				
33	33	25				

Nº 15-DCM-DGS-113

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 19 NOVEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 Novembre 2015

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: EXAMEN ET ADOPTION DES DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2015 – BUDGET PRINCIPAL DM N°1

<u>PRESENTS</u>: Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO

POUVOIRS: Christian GARNIER à Hervé STASSINOS

Lionel RIQUELME à Jean-François PLANES

Daniel DUVOUX à Cécile GOMEZ Paul MOUROT à Daniel VESSEREAU Michel LUCIANI à Pascal CAMPENS

Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT Magali VINCENT à Bérénice BONNAL Dominique ROLLAND à Jean-Marc ILLICH

<u>ABSENTS</u>: Christian GARNIER – Lionel RIQUELME – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Denis CHAMBI – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Bernard PEZERY – Jennifer DELI – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Pierre-Laurent CHABLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

M. Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal, en cette fin d'exercice, de procéder à certains ajustements de prévisions budgétaires par voie de décision modificative.

La Décision Modificative qui vous est présentée a pour objet principalement :

- de constater la perception d'une partie de l'indemnité d'assurance pour la reconstruction du Centre Technique municipal ainsi que de la taxe d'aménagement
- de constater le paiement d'études
- d'ouvrir des crédits pour la formation des élus, les créances admises en non-valeur et des annulations de titres sur exercice antérieur
- d'augmenter les crédits pour le versement d'une subvention pour une opération de création de logements sociaux
- d'ouvrir des crédits pour nos prises de participations dans la SAGEP et ID83
- d'ajuster nos écritures d'ordre concernant les travaux en régie et les subventions transférables

Cette Décision Modificative s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	article	Intitulé	Dépenses	Recettes
011	617	Etudes et recherches	40 000,00	
65	6535	formation	5 000,00	
6541	6541	créances admises en non valeur	11 000,00	
67	673	Titres annulés	25 000,00	
77	7788	Produits exceptionnels divers		350 000,00
78	7817	Reprise sur provisions		11 000,00
023		Virement à la section investissement	327 000,00	
042	722	Travaux en régie		40 000,00
	777	Subventions transférables		7 000,00

Total: 408 000,00 408 000

Section d'investissement

article	Intitulé	Dépenses	Recettes
2031	Frais d'études	50 000,00	
	Subventions d'équipements versées	180 000,00	
261	Titres de participation	20 000,00	
10223	TLE	2 000,00	
10226	Taxe d'aménagement		110 000,00
10222	FCTVA		- 73 000,00
1641	Emprunt		- 65 000,00
	Virement de la section de fonctionnement		327 000,00
2135	Travaux en régie	40 000,00	
139	Subventions transférables	7 000,00	
	2031 261 10223 10226 10222 1641 2135	Subventions d'équipements versées 261 Titres de participation 10223 TLE 10226 Taxe d'aménagement 10222 FCTVA 1641 Emprunt Virement de la section de fonctionneme 2135 Travaux en régie	2031 Frais d'études 50 000,00 Subventions d'équipements versées 180 000,00 261 Titres de participation 20 000,00 10223 TLE 2 000,00 10226 Taxe d'aménagement 10222 1641 Emprunt Virement de la section de fonctionnement 2135 Travaux en régie 40 000,00

Total: 299 000,00 299 000,00	Total :	299 000,00	299 000,00
------------------------------	---------	------------	------------

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures.

Signé/ Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982. Transmis au contrôle de légalité le :

Publié ou notifié le : 0 4 DEC. 2015

Le Maire,